

Un nouveau diplôme pour l'animation et l'encadrement des activités sportives



Le milieu de l'animation et de l'encadrement sportif accueille un nouveau diplôme : le CPJEPS.

Pour travailler dans l'animation et l'encadrement des activités physiques, sportives ou culturelles, plusieurs voies sont possibles. L'une d'entre elles consiste à passer un diplôme de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport (JEPS). Le ministère des Sports, en charge de ces diplômes, en a créé un nouveau en février 2019.

Certificat professionnel

Ce nouveau diplôme est le certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CPJEPS). Il rejoint le brevet professionnel (BPJEPS), le diplôme d'État (DEJEPS) ainsi que le diplôme d'État supérieur (DESJEPS) qui constituent les différents niveaux permettant de travailler dans l'animation et l'encadrement.

De niveau CAP, le CPJEPS permet d'exercer des fonctions régulières d'animateur, principalement en accueil collectif de mineurs ou en structure socioéducative. Il peut être suivi en formation initiale ou en formation continue. Dans les deux cas, il se déroule en alternance.

Comme pour les autres diplômes JEPS, un positionnement permet d'individualiser les parcours de chacun (allègement de certaines disciplines en fonction des diplômes antérieurs, par exemple). Ce dispositif permet d'adapter la durée de la formation à chaque candidat selon ses besoins. En formation initiale, la durée minimale du diplôme est de 700 heures, dont 400 en centre de formation.

Le CPJEPS remplace le brevet d'aptitude professionnelle d'assistant-animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT). À partir de la rentrée 2019, aucune session de formation de BAPAAT ne pourra être ouverte.

Des alternatives à la filière Staps

Pour les jeunes attirés par le secteur du sport, les diplômes de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport peuvent être une alternative intéressante à la filière Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives).

La licence Staps, qui permet notamment de devenir professeur d'EPS, figure parmi les plus demandées par les bacheliers. Et de nombreux étudiants s'y engagent sans connaître ses contenus (très scientifiques) et ses débouchés. Les abandons d'études

En Staps, les bacheliers scientifiques représentent presque la moitié des effectifs. Selon les profils de bac, les taux de réussite en 1re année sont très variables : de 6 % pour les bacs pro à 57 % pour les bacs S.

Les diplômes non professionnels

Le secteur de l'animation et de l'encadrement sportif fonctionne également en fonction des vacances scolaires (accueils de loisirs, colonies de vacances...). Pour ces périodes, beaucoup d'animateurs sont titulaires d'un diplôme non professionnel qui leur permet d'exercer de manière occasionnel : le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

Avec le BAFD (directeur), ce sont deux diplômes qui permettent de tester sa motivation avant de s'engager dans des études, mais également d'avoir de l'expérience, chose très appréciée par les formations. L'obtention du BAFA est également très intéressante pour un employeur (hors secteur de l'animation) car cela atteste de compétences de travail en groupe et de créativité.